

# Ouverture des hostilités sur le deuxième pilier

*Les citoyens se prononceront sur l'abaissement du taux de conversion au printemps prochain. Partisans et opposants se sont déjà affrontés jeudi sous l'œil de la BCV.*

L'avenir du deuxième pilier se jouera, selon toute vraisemblance, en mars prochain. Les citoyens se prononceront sur l'abaissement du taux de conversion d'ici à 2014, ce qui devrait se traduire par une baisse des rentes de 10%. Partisans et opposants fourbissent déjà leurs armes. Une table ronde organisée jeudi dernier par la BCV, qui fête cette année ses 30 ans d'activité dans le domaine de la prévoyance professionnelle, a permis une première prise de température.

Soutenu par la gauche, le syndicat Unia a fait aboutir un référendum contre la révision de la loi sur la

prévoyance professionnelle (LPP) adoptée par le Parlement en décembre dernier. Après une première baisse programmée du taux de conversion minimal (de 7,2 à 6,8%), les Chambres avaient alors approuvé une réduction supplémentaire à 6,4%. Pour Unia, cette diminution a été fomentée par les assureurs, que le syndicat accuse de vouloir s'octroyer de confortables bénéfices sur le dos des futurs rentiers dont ils géreront les avoirs de vieillesse. Une stigmatisation dénoncée vertement par Claude Frey, président de la Commission fédérale LPP. «Les assureurs sont les Kosovars du deuxième pilier: des

boucs émissaires bien pratiques!» Pour l'ancien conseiller national radical, le système suisse de prévoyance est «exemplaire», mais l'adaptation du taux de conversion est rendue nécessaire par l'augmentation de l'espérance de vie et l'évolution négative du rapport actifs/rentiers.

Surtout, rappelle-t-il, les syndicats n'avaient pas bronché lorsque les partenaires sociaux s'étaient accordés sur un taux de 6,4%, lors des travaux préparatoires de 2004. Pourquoi ce revirement? «La situation n'est plus comparable aujourd'hui», a justifié Aldo Ferrari, secrétaire régional d'Unia Vaud. Certai-

nes compagnies d'assurances, comme Swiss Life, ont payé un lourd tribut aux errances de leur management. Sans oublier l'éclatement de la bulle spéculative et l'introduction, dans la gestion des caisses de pension, de fonds de fonds et d'autres produits dont la facture sera salée! Ce, alors qu'une grande partie des fondations autonomes ont démontré qu'elles pouvaient vivre avec un taux supérieur à 6,4%. Claude Frey s'est inscrit en faux, prêtant par ailleurs des intentions cachées aux référendaires: «S'ils l'empêchent devant le peuple, ils s'empresseront dans la foulée d'exiger un renforcement du premier pilier.» (GM)